

Fiche de données de sécuritéDernière modification
conformément à la directive CE/2001/58

Nom du produit	Cyclohexanone
Nom chimique	Cyclohexanone
Synonymes	Sextone, anone
Formule moléculaire	C ₆ H ₁₀ O
Poids moléculaire	98,14
Substance / préparation	Ce produit est un composé pur
Utilisation de la substance / préparation	Cette substance est utilisée dans l'industrie chimique, agrochimique et la peinture.
Fournisseur	: Edificio Golden B, 1a Planta, Avenida Ricardo Soriano, 72, Marbella, Andalucia 29601, Espagne
Numéros à contacter	: +349 52 76 85 55 +346 90 09 47 81
Numéros d'appel d'urgence	: 063 435000
Centre National Anti-Poison	: Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat- +212 (0) 37 770137 + 212 (0) 37 686464(24h/24h°

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° de CAS	N° CE N ° index CE	Classement	Phrases R	%
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1 606-010-00- 7	X _n	10 – 20	>99,8

Voir chapitre 16 concernant le texte complet des phrases R.

La Limite d'Exposition Professionnelle si elle est disponible est indiquée au paragraphe 8.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Étiquetage	NOCIF
Phrases R	R10 : Inflammable R20 : Nocif par inhalation
Risques physiques/chimiques	Liquide inflammable. Mélange air/vapeur explosif >43,5°C. Les vapeurs se mélangent rapidement à l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Peut provoquer la formation de peroxydes. Réagit violemment avec des substances comburantes. Attaque de nombreuses matières synthétiques. Attaque le caoutchouc.
Risque pour l'environnement	Faible polluant de l'eau.

Risques pour la santé Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. La substance attaque le système nerveux central. Le liquide attaque la graisse cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une intoxication, une narcose et/ou la mort. L'alcool consommé avant ou après exposition peut accroître les effets dangereux.

Symptômes de (sur)exposition Voir chapitre 4.

	Feu	Santé	Réaction
Code NFPA :	2	1	0

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation

Effets Nocif, irritant
Symptômes Maux de tête, nausées, toux, maux de gorge, vertiges, stupéfaction, mort
Premiers soins Amener la personne dans un endroit aéré, la laisser se reposer. Consulter un médecin

Peau

Effets Nocif, irritant
Symptômes Rougeur, graisse attaquée, dermatite.
Premiers soins Ôter les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau. Consulter un médecin.

Yeux

Effets Irritant
Symptômes Rougeur, douleurs, conjonctivite.
Premiers soins Rincer abondamment à l'eau en laissant la paupière ouverte pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Effets Nocif
Symptômes Maux de gorge, douleurs abdominales, surdité, stupéfaction, mort.
Premiers soins Rincer abondamment la bouche et la gorge avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5.- TECHNIQUES ET MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinctions

3 **Corrects** Eau pulvérisée, neige de dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre sèche chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les cuves/réservoirs exposés.

3 **Incorrects** -

Fiche de données de sécuritéDernière modification
conformément à la directive CE/2001/58

Monoxyde de carbone

Produits de décomposition**Équipement de protection****Risques spécifiques**

Appareil respiratoire autonome

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Liquide inflammable. Vapeur/mélange avec l'air explosif à >43,5°C. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Recueillir l'eau utilisée pour l'extinction du feu pour la jeter.

6. MESURES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Précautions personnelles

Utiliser des équipements de protection adaptés (voir paragraphe 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Aérer la zone de stockage.

Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le système de tout-à-l'égout. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles ou le sol. Si la substance a contaminé l'eau de surface, informer les autorités correspondantes.

Méthodes de nettoyage

Utiliser des protections personnelles adéquates (voir paragraphe 8). Éteindre toutes les sources d'ignition. Recueillir le liquide versé à l'aide d'un aspirateur industriel adapté. Utiliser des équipements résistants aux explosions. Absorber le reste avec du sable ou un autre matériau inerte. Collecter dans des conteneurs hermétiques pour jeter tout reste ensuite. Nettoyer la zone touchée à l'eau. Aérer la zone.

Voir paragraphe 8 et 13

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Utiliser les vêtements de protection adaptés (voir section 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Bien ventiler. Prendre toutes les mesures de précaution contre les décharges statiques.

Entreposage

Conserver dans un récipient hermétique, à l'écart de toute matière comburante.

Emballage

Conteneurs en acier, wagons et camions citernes.

Utilisation(s) spécifique(s)

Voir paragraphe 1 : utilisation de la substance / préparation.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Éviter toute exposition par tous les moyens techniques et/ou d'organisation.

Limites d'exposition professionnelle

3 Valeur MAC

Fiche de données de sécuritéDernière modification
conformément à la directive CE/2001/58

3 Autres limites d'exposition	MAC TGG 15 minutes : 12,5 ppm = 50 mg/m ³ (H) Valeur MAC Allemagne : 50 ppm = 200 mg/m ³ ; TLV (USA) : 25 ppm = 100 mg / m ³ (H) STEL (USA) : information non disponible.
Protection respiratoire	Masque de filtrage 50-500 ppm type A >500 ppm ; appareil de respiration autonome
Protection des mains	Gants en caoutchouc de butyle (0,5 mm)
3 Fréquence de remplacement	> 8 heures. Remplacer les gants endommagés.
Protection oculaire	Porter un masque de protection ou un appareil de protection des yeux.
Protection de la peau	Porter des vêtements de travail.
Mesures de protection pour l'environnement	Éviter la dispersion dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide
Couleur	Incolore – jaune pâle
Odeur	Ressemble à l'odeur de la menthe.
pH	Non applicable
Point d'ébullition	155,7°C
Point de fusion	-31,0°C
Point d'éclair	43,5°C (récipient fermé).
Inflammabilité	Inflammable
Propriétés explosives	Mélange vapeurs/air explosif >43,5°C.
Énergie d'ignition min.	Information non disponible
Limite inférieure d'explosion	1,1 volume %
Limite supérieure d'explosion	9,4 volume %.
Température d'auto ignition	430°C
Propriétés comburantes	Information non disponible
Pression des vapeurs	4,0 mbar (20°C)
Densité relative	0,95 g/cm ³
Densité apparente	Non applicable
Solubilité dans l'eau	9,5 g / 100 ml (20°C).
Soluble dans	Alcool, Acétone, Éther, Benzène, Chloroforme et autres solvants organiques.
Coefficient de répartition	Log Pow = 0,81
Viscosité	2,2 mPa s (25°C) 0,7 mPas (100°C)
Densité des vapeurs (air = 1)	3,4
Conductivité	5x10 ⁴ pS/m.
Pression critique	38 atm.
Température critique	356°C
Chaleur d'évaporation	45,06 kJ / mol (25°C)
Chaleur spécifique	182,2 J / mol K.

10. STABILITE ET RÉACTIVITÉ

Généralités	Stable dans les conditions de stockage usuelles (voir paragraphe 7). Peut produire des peroxydes. Avant distillation, éliminer les peroxydes présents.
Conditions à éviter	Exposition à des sources d'ignition, chaleur et flamme nue
Matériaux à éviter	Agents fortement comburants, acides puissants, bases puissantes, amines. Attaque la plupart des matériaux synthétique. Attaque le caoutchouc.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : vapeurs irritantes, monoxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation

3 Yeux	Lapin : 4740 µg = gravement irritant
	Lapin : 250 µg/24 heures = gravement irritant
3 Peau	Lapin : 500 mg (ouvert) = moyennement irritant
3 Système respiratoire	Irritant

Toxicité aiguë

3 Orale	LD ₅₀ rat : 1540 mg/kg
3 Dermique	LD ₅₀ lapin : 948 mg/kg
3 Inhalation	LC ₅₀ rat : 8000 ppm / 4 heures.

Toxicité chronique

3 Orale	Information non disponible
3 Dermique	Information non disponible
3 Inhalation	Information non disponible

Autres informations

La substance attaque le système nerveux central. Le liquide attaque la peau. La substance n'est pas sensibilisante.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : peut entraîner une stupéfaction, une narcose et/ou la mort. Une exposition à >220ppm (8 heures/jour) peut entraîner une perte de poids.

Effets cancérogènes

NTP : Aucune preuve d'effet cancérogène lors de l'expérimentation sur les animaux.

IARC : Classement : groupe 3 : La substance ne peut pas être classée quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Effets mutagènes

Test de Ames : négatif. La substance n'a pas d'effets mutagènes.

Toxicité pour les fonctions de reproduction

Une exposition à une concentration élevée de substances peut entraîner des problèmes de reproduction ou avoir un impact négatif sur la santé de l'embryon ou du fœtus. Néanmoins ces effets sont nuls

Fiche de données de sécuritéDernière modification
conformément à la directive CE/2001/58

lorsque l'exposition est inférieure à la valeur MAC.
Td_{low} inhalation rat (grossesse de 1 – 20 jours) = 105
mg/m³ / 4 heures : effets sur la reproduction.

12. INFORMATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Écotoxicité	96 h LC ₅₀ poisson : >100 mg/l 48 h EC ₅₀ daphnie magna : >100 mg/l; EC ₅₀ algue : >100 mg/l ; IC ₅₀ bactérie : >100 mg/l ;
Mobilité	Tension de surface : 35 mN / m (20°C) Absorption au sol non attendue.
Persistance – dégradabilité	BOD ₅ = 1232 (32% de ThOD). La substance n'est pas rapidement biodégradable La substance est biodégradable après adaptation des bactéries des eaux usées.
Potentiel de bio-accumulation	Log Pow = 0,81 ; la bio-accumulation dans les organismes aquatiques est improbable.

13. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Veillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.

Méthodes d'élimination	Combustion dans un incinérateur pour déchets chimiques. Élimination conformément aux réglementations locales.
Emballage contaminé	Les emballages contaminés doivent être éliminés avec toutes les mesures de précaution.
Danger(s)	Information non disponible.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Précautions spéciales	Remplissage max. du réservoir : 94%
Nom approprié pour le transport	CYCLOHEXANONE
Numéro UN	1915 Groupe d'emballage : III N° d'identification du risque : 30
Transport routier	Classe 3, Étiquette de danger 3
Transport fluvial	Classe 3, Étiquette de danger 3
Transport maritime	Classe 3, Étiquette de danger 3 Numéro EmS : 3-07
Transport aérien	Classe 3, Étiquette de danger 3 Instr. Emballage : (PA) : 309 Instr. Emballage : (CAO) 310

15. INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉGLEMENTATIONS

Veillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.

Contient : Cyclohexanone



Iberica

SOCIETE Geber Chemicals

CYCLOHEXANONE
Date d'émission 15.05.2019
Version 1

Fiche de données de sécurité

Dernière modification
conformément à la directive CE/2001/58

Étiquetage CE : (Picture) = TOXIQUE

Symbole : X_n

Prases R

R10 : Inflammable

R20 : nocif par inhalation

Phrases S :

S25 : Éviter tout contact avec les yeux

Réglementations nationales :

Classé par la VwVwS allemande dans Wassweggefährdungsklasse 1 (Polluant faible de l'eau)

16. DIVERS

REGLEMENTATIONS : MAROC
LOCALES

REG. . (MAROC) : Bulletin officiel N°4788 DU 15 Moharrem 1421(20 avril 2000) Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 DU 14 RAMADAN 1420 523 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales n°100-68 du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 jomada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail.

AVIS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.